



BASSINS



Rapport de la Municipalité Comptes - année 2014 Préavis 02/15

8 mai 2015





BASSINS

Table des matières

Péréquation	page 3
Bilan	page 4
Amortissements 2014	page 5
Administration	page 7
Finances	page 7
Domaines et Bâtiments	page 8
Travaux	page 9
Instruction publique	page 12
Police	page 13
Sécurité sociale	page 14
Services Industriels	page 17
Crédits extrabudgétaires	page 17



BASSINS

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 11 mai 2015, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2014 en ce qui concerne le bilan et les comptes de fonctionnement.

Le résultat global 2014 fait apparaître un lourd excédent de charges de 595'492.95 CHF à mettre en relation avec un budget déficitaire de 216'279.00 CHF.

Le résultat final de l'année 2014 est catastrophique. Nous avons émis des craintes au moment du rapport des comptes 2013 mais nous n'avons pas été en mesure de rectifier la tendance assez rapidement.

Notre rapport 2013 mentionnait :

Le résultat global 2013 fait apparaître un excédent de charges de 7'556.65 CHF à mettre en relation avec un budget déficitaire de 524'407.00 CHF.

*Le résultat final de l'année 2013 est plus favorable que le budget présenté en décembre 2012 **mais nous incite à la plus grande vigilance pour l'avenir.***

Pour cette mauvaise année comptable, il a été nécessaire d'analyser les rubriques provoquant des charges importantes.

La Municipalité a dépassé à 75 reprises les montants inscrits au budget sur l'ensemble des comptes. Il faut relativiser ce phénomène en prenant les domaines de comptes dans leurs généralités puis analyser et se faire des reproches sur les factures traitées en 2014.

Notre exercice comptable est toujours fortement perturbé par les éléments imprévisibles de la taxe au poids des déchets et des règles de financement par l'impôt de la différence du compte 46. Nous en parlerons plus en détail dans l'analyse des lignes comptables.

Péréquation 2014 et police -gendarmerie

Nos comptes subissent une augmentation des rubriques liées à la péréquation et autres factures cantonales. Il faut savoir qu'au moment de l'élaboration du budget, nous reprenons les chiffres indiqués par l'Etat.

Lors du bouclage des comptes de l'Etat, il y a une nouvelle répartition entre toutes les communes qui se fait et dont nous avons subi une augmentation de charges de xxx dans nos comptes 2014.

Nous sommes impuissants face à ces augmentations de participation de la commune pour un montant de :

110 408.06 CHF

soit 7.75% d'augmentation par rapport au budget.

Associations intercommunales

Comme pour l'Etat, le dépassement total des lignes budgétaires se monte à 45 949.85 CHF soit 10.96% de plus que le budget planifié.



BASSINS

Détail de quelques écritures comptables

Les commentaires par rubrique permettent de mettre en exergue les détails de la comptabilité communale. Notre volonté consiste à donner une image conforme à la situation réelle en matière de finance de la commune tout en respectant les règles de comptabilité.

BILAN

Liste des emprunts

Eléments de synthèse	Au : 31/12/2014	Au : 31/12/2013	Au : 31/12/2012	Au : 31/12/2011	Au : 31/12/2010	Au : 31/12/2009	Variation 2013-2014
La dette globale est de :	16'422'300.00	12'692'650.00	10'700'500.00	9'559'200.00	9'448'267.70	7'665'600.00	1'141'300.00

Référence	Affectation	Prêteur	Taux	Année de contraction	Année de résiliation	Montant initial	Montant restant
9221	Dunanche – Siaux réservoir-Collecteur Fontaine	Caisse Intercommunale de Pensions	Fixe 2.4%	2013	2033	380'000.00	380'000.00
9221.10	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.10 %	2010	2015	1'200'000.00	1'200'000.00
9221.12	Collecteur Sorbier – Citerne Montagnes	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux variable (3 %)	2007	sans limite	160'000.00	137'600.00
9221.13	Budget	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.65 %	2011	2021	315'000.00	315'000.00
9221.14	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.9 %	2014	2014	500'000.00	500'000.00
9221.15	Bataille	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 4.15 %	2008	2018	560'000.00	315'000.00
9221.16	Pompage	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.95 %	2011	2018	500'000.00	500'000.00
9221.17	Diverses reprises – Ilot Cézille – réservoir Plattets-Chaney-Dessous-Accès déchetterie – entretien sylviculture – eau la Trappe – Plattets – Ch. Bataille – JdF II	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 3.6 %	2007	2015	1'731'000.00	1'547'000.00
9221.18	Chaufferie Piscine	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.05 %	2011	2021	240'000.00	168'000.00
9221.19	Rue Pelaz -Stand	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.4 %	2010	2018	132'500.00	132'500.00
9221.2	JdF I	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.8 %	2010	2019	685'000.00	505'000.00
9221.20	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.35 %	2011	2018	600'000.00	530'000.00
9221.21	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.15 %	2011	2017	600'000.00	530'000.00
9221.22	JdF II	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.5 %	2011	2019	610'000.00	540'000.00
9221.23	Télé-Dôle – La Croix	Caisse d'Epargne de Nyon	Taux fixe à 1.5%	2011	2016	215'000.00	86'000.00
9221.24	Geny - Fontaine	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.7 %	2012	2022	335'000.00	252'500.00
9221.26	JdF II	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2012	2022	490'000.00	460'000.00
9221.27	1 ^{ère} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2012	2022	600'000.00	512'000.00
9221.28	2 ^{ème} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2014	600'000.00	600'000.00
9221.29	3 ^{ème} ATF eau Cézille - Village	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.05 %	2013	2014	200'000.00	200'000.00
9221.30	4 ^{ème} ATF eau Cézille – Village + trottoir Croix	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 2.35 %	2013	2023	414'600.00	408'100.00
9221.31	1 ^{ère} étape PGEE	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2023	531'000.00	513'300.00
9221.32	Facture sociale	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.75 %	2013	2014	600'000.00	600'000.00
9221.7	Collecteur Village	Caisse Epargne Nyon	Taux fixe à 2.75 %	2012	2021	700'000.00	619'500.00
9221.33	2 ^{ème} étape PGEE	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.55 %	2013	2023	531'000.00	217'500.00
9221.34	CIP - 1ere partie salle de gymnastique	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.8%	2014	2034	983 300.00	983 300.00



BASSINS

9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 1.85%	2014	2022	540 000.00	540 000.00
9221.36	CIP - 2eme partie salle de gymnastique	Caisse Intercommunale de Pensions	Taux fixe à 2.65%	2014	2034	1 000 000.00	1 000 000.00
9221.37	BCV - emprunt c/c	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.7%	2014	2015	500 000.00	500 000.00
9221.38	BCV - emprunt c/c	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.7%	2014	2015	500 000.00	500 000.00
9221.39	SUVA - 3eme partie salle de gym	SUVA assurance	Taux fixe à 1.94%	2014	2026	1 000 000.00	1 000 000.00
9221.4	BCV - emprunt cuisine + ruisseau	Banque Cantonale Vaudoise	Taux fixe à 0.9%	2014	2021	130 000.00	130 000.00
							16 422 300.00

Montant des emprunts avec un cofinancement provenant des conventions scolaires

L'Association Scolaire Intercommunale de l'Esplanade participe au financement des intérêts et des amortissements pour l'équivalent d'un emprunt de **4 940 571.38 CHF**.

Le montant de la salle de gymnastique n'est pas pris en compte cette année.

Montant des emprunts pour le contribuable de Bassins

Le montant total des emprunts à charge des contribuables de Bassins s'élève à **11'481'728.62 CHF** par rapport à la situation 2013 de 8'312'256.90 CHF.

Une partie de ces emprunts sont financés par le produit des taxes d'eaux usées et de l'eau sous pression.

Le montant du droit de superficie ou de l'augmentation des impôts ne sont pas d'actualité et présentent une charge sur les comptes 2014.

Amortissements

Des amortissements ont été réalisés pour un montant de **392'529.10 CHF** à la place de 393'690.40 CHF en 2013.

no. compte	Intitulé	31.12.2013	Amortis.	31.12.2014
9141	Centrale thermique	CHF 1'288'000.00	CHF 44'400.00	CHF 1'243'600.00
9141.01	Collecteur le Cardelay	CHF 104'000.00	CHF 9'500.00	CHF 94'500.00
9141.011	Aménagement îlot et trottoir Cézille	CHF 25'200.00	CHF 4'200.00	CHF 21'000.00
9141.012	Conduite eau réservoir Plattets-Trappe	CHF 387'000.00	CHF 13'200.00	CHF 373'800.00
9141.013	Réfection chemin Chaney-Dessous	CHF 28'250.00	CHF 6'500.00	CHF 21'750.00
9141.014	Réfection chemin de la Bataille	CHF 38'100.00	CHF 6'350.00	CHF 31'750.00
9141.015	Pose tapis rue du Pelaz	CHF 55'000.00	CHF 3'250.00	CHF 51'750.00
9141.016	Chaufferie piscine	CHF 85'000.00	CHF 40'000.00	CHF 45'000.00
9141.017	Travaux exutoire ruisseau Le Gény	CHF 184'000.00	CHF 6'350.00	CHF 177'650.00
9141.021	Prolongation trottoir rue de la Croix	CHF 66'159.10	CHF 2'159.10	CHF 64'000.00
9141.04	Travaux d'équipement route des Montagnes	CHF 365'936.00	CHF 25'500.00	CHF 340'436.00
9141.06	Bouclage eau Raulan Burtigny	CHF 74'500.00	CHF 5'000.00	CHF 69'500.00
9141.1	Station pompage La Bataille	CHF 176'500.00	CHF 13'900.00	CHF 162'600.00
9141.18	Aménagement carrefour la Croix	CHF 91'000.00	CHF 3'200.00	CHF 87'800.00
9141.4	Trav. EC-EU Les Fontaines	CHF 90'800.00	CHF 3'700.00	CHF 87'100.00
9141.5	Contrôle d'accès la déchetterie	CHF 19'900.00	CHF 2'900.00	CHF 17'000.00
9141.6	Installations citernes alpages	CHF 33'950.00	CHF 8'450.00	CHF 25'500.00
9141.7	Réfection réservoir des Siaux	CHF 175'000.00	CHF 8'300.00	CHF 166'700.00
9141.8	Transformation réservoir des Plattets	CHF 353'000.00	CHF 12'000.00	CHF 341'000.00
9141.9	Collecteurs EU EC les Sorbiers-Siaux	CHF 125'000.00	CHF 4'300.00	CHF 120'700.00
9143.02	Avant projet transformation battoir	CHF 9'000.00	CHF 9'000.00	CHF -
9143.03	Réfection toit de la Dunanche (2ème crédit)	CHF 117'100.00	CHF 6'150.00	CHF 110'950.00
9143.05	Aménagement d'une salle d'école	CHF 121'600.00	CHF 7'600.00	CHF 114'000.00
9143.06	Démolition battoir, classes + appart.	CHF 1'943'190.75	CHF 66'770.00	CHF 1'876'420.75
9143.07	Transformation stand de tir	CHF 55'500.00	CHF 8'250.00	CHF 47'250.00
9143.11	Collège JDF	CHF 1'873'678.75	CHF 66'600.00	CHF 1'807'078.75
9143.17	Crédit d'étude bâtiment scolaire	CHF 85'000.00	CHF 5'000.00	CHF 80'000.00
9143.4	Véhicule communal	CHF 1.00		CHF 1.00
		CHF 7'971'365.60	CHF 392'529.10	CHF 7'578'836.50



BASSINS

Commentaires des lignes du bilan

A la lecture du bilan, nous pouvons commenter les points suivants :

9102.1	Cette ligne relève la problématique de la facture sociale. Il faut mettre en lien avec la décision du Conseil Communal au sujet de ce système de financement.
9112 à 9112.2	La situation n'a pas évolué par rapport à 2013. Cette situation se règle naturellement en fonction des différents règlements encaissés au cours du premier trimestre de l'année 2015.
9120.3	Activation du compte ruisseau et cuisine suite aux décisions du Conseil Communal
9129	Le marché du bois a connu une année difficile. La valeur au m ³ de bois a baissé. Une augmentation du volume de bois se traduit par une augmentation du stock.
9141.022	Le début des travaux du ruisseau des Plattets a engendré cette ligne.
9143.25	Suite des actions pour la réalisation de la salle de gymnastique.
9180	La situation financière de la déchetterie est compliquée. Les impôts ne peuvent pas couvrir le déficit de la rubrique. Il sera nécessaire de retrouver un équilibre sur les années à suivre en limitant les dépenses pour rattraper ce montant. Des mesures drastiques devront être prises en 2015. Aucune marge de manœuvre ne permet en 2014 de diminuer ce montant.
9209.3	La TVA doit être perçue sur les rubriques des déchets.
9221.33 à 39 et 4	Les emprunts ont été contractés pour les travaux durant l'année 2014 pour d'eau sous pression, trottoir et facture sociale.
9280.05	Le fonds de réserve épuration a été utilisé en fonction de la diminution des entrées de taxes.
9280.1	Le fonds protection civile a été dissous pour les opérations normales des comptes communaux. La taxe PC est perçue par le Canton et il n'y a plus de nécessité de conserver ce fonds.
9280.2	Le fonds de réserve épuration a été utilisé en fonction de la diminution des entrées de taxes.

Comptes 2014

Notre comptabilité est composée de 316 lignes. Il y a 1732 pièces comptables justifiant cette situation.

Toutes les lignes ont été commentées en commission de gestion. Nous vous présentons les explications au sujet des 75 lignes de dépassement budgétaires pour expliquer les chiffres spécifiques des rubriques. Sur ces 75 lignes, il y a 6 rubriques dont le dépassement est supérieur à la limite fixée par le Conseil Communal de 30'000 CHF.



BASSINS

1 Administration

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **-37 901.08 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 1 n'a pas été utilisée.

Comme expliqué dans les annexes, il faut savoir que nous avons affecté un prélèvement de fonds pour suppléer à la contrainte de CFF et Car Postal en rapport avec notre Rail-Bus. L'affectation du fonds PC fait suite à la dernière visite préfectorale nous incitant à régler cette affectation PC en interne. Les nouvelles taxes sont prélevées par le canton directement.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
1	ADMINISTRATION GENERALE	1 018 098.27	519 099.35	935 400.00	398 500.00	8.84%	30.26%
10	Autorités	94 139.05	0.00	95 000.00	0.00	-0.91%	
11	Administration	383.00	0.00	600.00	0.00	-36.17%	
12	Service de l'économat	66 215.00	0.00	70 800.00	0.00	-6.48%	
13	Service du personnel, assur.	535 546.90	367 962.80	552 500.00	359 000.00	-3.07%	2.50%
14	Service des intérêts généraux	306 896.12	139 203.60	201 500.00	24 500.00	52.31%	468.18%
16	Tourisme	14 918.20	11 932.95	15 000.00	15 000.00	-0.55%	-20.45%

La dernière colonne « Ecart revenus » est importante en cette année difficile et surtout pour les années à venir. Lorsque sa valeur est négative, cela signifie que nous avons une prévision trop optimiste des rentrées. Dans notre cas, le compte Tourisme n'a pas atteint les objectifs et surtout est inférieur à l'année 2013.

Pour une lecture détaillée des lignes, nous vous proposons d'aller à l'annexe des 75 dépassements. La Municipalité a dépassé 2 fois sa limite de compétence de 30'000 CHF pour les rubriques :

13.301	Salaires	Sans explications au Conseil
14.351.1	Participation transports régionaux	Avec informations au Conseil

2 Finances

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **-70 698.90 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 2 n'a pas été utilisée et que nous avons eu plus d'entrées financières que planifiées tout en ayant une augmentation des charges. Notre politique prudente n'était pas assez volontariste au moment de boucler le budget. Chaque année, le Conseil émettait des réserves sur le fait que la prévision des rentrées fiscales était basse. Nous reprendrons cette façon de planifier en 2016.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
2	FINANCES	432 609.75	4 107 669.65	404 939.00	4 009 300.00	6.83%	2.45%
20	Comptabilité gén, caisse, cont	839.00	0.00	1 600.00	0.00	-47.56%	
21	Impôts	107 067.58	4 107 415.60	90 000.00	4 009 000.00	18.96%	2.45%
22	Service financier	324 703.17	254.05	313 339.00	300.00	3.63%	-15.32%

La rentrée fiscale est dans la prévision communale. Cependant nous constatons une somme d'impôts sur les personnes morales (21.401) de 158.70 CHF à la place de 50'000 CHF prévu, mais surtout en forte diminution par rapport à 2013.

Nous avons demandé des explications. A ce jour, nous ne possédons pas les réponses à nos interrogations.



BASSINS

Pour ce qui est des autres rubriques, il est difficile de connaître les estimations en cours d'année. Nous avons une excellente situation, à nouveau, aux niveaux des droits de mutations, gains immobiliers mais cela risque de diminuer à l'avenir.

21.329.1 Ce montant nous est donné par le canton. La commune n'a accordé aucune remise d'impôts. Ce sont des décisions uniquement cantonales et nous notons une baisse importante de cette rubrique.

21.480 Une provision sur indication de la recette cantonale est comptabilisée a été diminuée selon les directives des impôts. Attention c'est un revenu. Une correction esthétique pourra être faite plus tard. Cela ne changera pas le résultat.

3 Domaines et bâtiments

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **168 129.58 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 3 a été utilisée.

Comme expliqué dans les annexes, il faut savoir que nous avons affecté un prélèvement de fonds pour suppléer à la dépense de la rénovation de l'Eglise. L'affectation partielle du fonds PC a été faite comme pour les transports.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
3	DOMAINES ET BATIMENTS	1 334 969.38	825 822.80	1 231 859.00	890 842.00	8.37%	-7.30%
31	Terrain	30 782.85	46 613.00	32 040.00	46 824.00	-3.92%	-0.45%
32	Forêts	819 483.13	569 017.30	934 054.00	762 926.00	-12.27%	-25.42%
321	Pâturages et chalets	175 161.10	83 041.95	132 250.00	77 050.00	32.45%	7.78%
35	Bâtiments communaux	309 542.30	127 150.55	265 765.00	81 092.00	16.47%	56.80%

La dernière colonne « Ecart revenus » est importante en cette année difficile et surtout pour les années à venir. Lorsque sa valeur est négative, cela signifie que nous avons une prévision trop optimiste des rentrées.

Dans notre cas, le compte 32 Forêts n'a pas atteint les objectifs imaginés pour les rentrées financières. Ceci est dû en partie par des contrats d'énergie non conclus. **La différence est de 140 696.55 CHF par rapport à notre prévision budgétaire.**

Pour une lecture détaillée des lignes, nous vous proposons d'aller à l'annexe des 75 dépassements. La Municipalité a utilisé et outrepassé 2 fois sa limite de compétence de 30'000 CHF pour les rubriques :

35.314	Entretien et rénovation des bâtiments	Avec information au Conseil
35.322.4	Intérêts salle de gymnastique VD1	Avec information au Conseil

Quelques commentaires :

Nous pouvons remarquer l'exercice « forêt AGFORS » est équilibré. Pour la péréquation, nous tenons compte des frais communaux pour la déclaration des charges du point thématique forestier.

Nos remerciements sont à adresser à notre garde forestier pour son excellent travail et ses compétences en ayant accepté d'entrer au comité du PNRJV pour apporter la vision forestier à cette structure.



BASSINS

321 Pâturages et chalets

Le renouvellement des baux d'alpages a engendré aussi une surcharge de dépenses 321.314 et 321.314.2. Il est important de remettre les éléments à plat puisque 2 agriculteurs ont cessé leurs activités alpestres.

Nous pouvons constater une diminution de la part Etat sur les murs des Pralets. Il faut savoir qu'il faut être heureux d'avoir sauvé une grande partie de cette entrée. Ce n'est pas le cas de toutes les communes.

35 Bâtiments

Les intérêts de la salle de gymnastique 35.322.4 ont été comptabilisés sans avoir de rentrées financières imaginées par la Municipalité.

Force est d'admettre que la part financière accordée aux bâtiments communaux est largement inférieure pour parler d'entretien de grande envergure de nos biens. Plusieurs séances se sont déroulées avec le principal utilisateur de notre bâtiment communal appelé « auberge communale » pour expliquer nos limites financières en fonction de ses demandes malgré ses propos initiaux de reprise d'exploitation commerciale.

Il a décidé de manière unilatérale de cesser ses activités. L'auberge est fermée depuis le 31 mars 2014. L'affaire est entre les mains d'un avocat.

Le conseil communal s'est vu soumettre des préavis reflétant la demande financière de l'aubergiste. La Municipalité a préconisé le refus de ces préavis.

La ligne 35.423.0 montre la valeur des rentrées des locations de l'auberge sur 2014.

4 Travaux

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **-40 646.82 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 4 n'a pas été utilisée.

Comme expliqué dans les annexes, il faut savoir que nous avons affecté un prélèvement de fonds pour suppléer à la dépense des eaux usées.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
4	TRAVAUX	826 390.38	386 307.20	882 130.00	401 400.00	-6.32%	-3.76%
42	Service de l'urbanisme	36 921.35	1 500.00	60 000.00	0.00	-38.46%	
43	Routes	276 161.21	1 597.15	281 735.00	0.00	-1.98%	
44	Parcs, promenades, cimetières	36 509.10	2 000.00	38 000.00	0.00	-3.92%	
45	Ordures ménagères et décharge	222 942.60	193 617.55	242 930.00	201 400.00	-8.23%	-3.86%
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	253 856.12	187 592.50	259 465.00	200 000.00	-2.16%	-6.20%

42 Service de l'urbanisme

Le Plan Général d'Aménagement est au centre du travail de la Municipalité et de la commission d'urbanisme. Les travaux ont abouti à l'élaboration du plan directeur communal et du règlement des constructions.



BASSINS

43 Routes

Il n'y a pas eu de travaux exceptionnels durant l'année 2014 mis à part l'entretien courant.

45 Ordures ménagères

Les statistiques 2014 confirment que les Bachenards trient toujours aussi bien leurs détrit. Nous serions tentés de dire que le tri extrême s'effectue puisque des déchets taxés sont placés dans les déchets non taxés.

Le système, mis en place pour respecter la loi fédérale puis cantonale en matière de déchets, peut certes être soumis à quelques remarques mais le comportement des citoyens est parfois étonnant.

Le tableau ci-dessous donne les quantités de déchets récoltés.

	2012	2013	2014
Ordures	181.18	56.11	83.88
Huiles	2.66	0.60	0.40
Encombrants	81.40	60.78	40.78
Papiers	68.39	52.74	55.70
Cartons	18.42	14.95	30.56
Verres	62.00	58.42	51.41
Textiles	6.50	6.90	7.00
Compost	201.20	244.26	105.00
Fer	18.50	8.03	6.74
Plastiques		8.14	31.77
Bois usagé	106.57	64.31	63.98
Inertes (en m3)		76.00	42.00

Si les directives sur le compost ont permis de diminuer des apports d'entreprises et de privés sans limites, force est de constater que l'augmentation des plastiques laissent songeur.

Chaque mesure tentée se traduit par une dérive du système de taxation. Il va sans dire que même avec une taxe au sac le problème existerait.

Il y a un jeu qui consiste à ne pas utiliser la benne à paiement. Il est nécessaire de se poser la question si tout le système inculqué depuis 20 ans de tri des déchets ne doit pas être remis en cause.

Notre augmentation de **23.57 tonnes de plastiques** et évidemment d'autres éléments (qui ne sont pas des plastiques mais comme c'est possible de déposer en libre accès pourquoi ne pas le faire) fait constater que la Municipalité fait une erreur de vouloir continuer de trier cette matière. Le municipal en charge avait tiré la sonnette d'alarme mais nous ne voulions pas imposer des contraintes au niveau du compost et une contrainte au niveau du plastique. Mais cela ne pourra pas continuer ainsi.

Nous pouvons estimer que si nous étions à la taxe au sac, nous devrions faire la chasse au sac noir non réglementaire.

Une réflexion devra avoir lieu 2015 sur la modification peut-être du règlement des déchets.

Le coût par habitant entre 2012 et 2014 est de 94.87 CHF pour 2014 :

Moy déf/hab	105.20	106.22	94.87
--------------------	--------	--------	-------

Il faut tout de même constater que par rapport à la moyenne cantonale, nous avons un tonnage d'encombrants et de métaux dignes d'un bourg de 4'000 habitants. Que faire ?



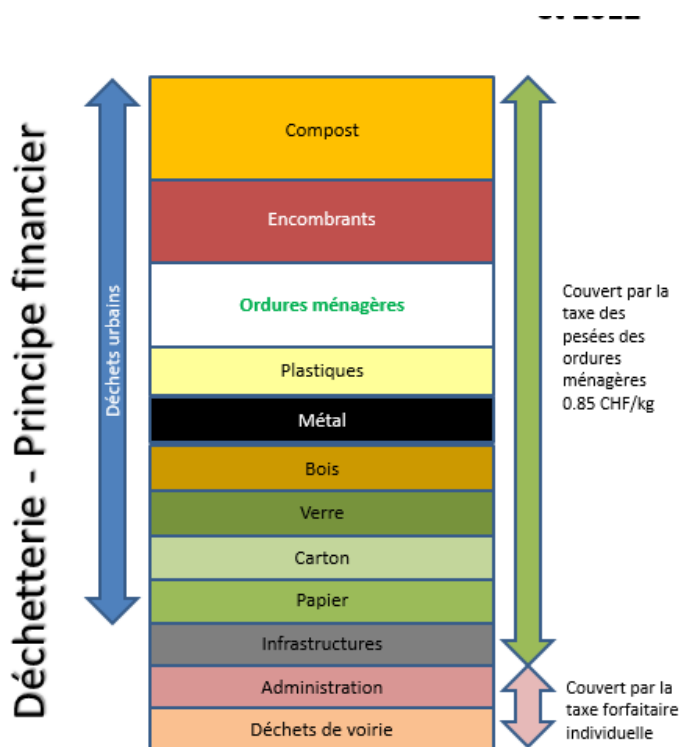
BASSINS

Tableau

Moyenne par habitant	kg/hab	kg/hab	kg/hab
	2012	2013	2014
Ordures ménagères			
VD	236	168	nc
Bassins	146	43	63
Encombrants			
VD	30	29	nc
Bassins	152	101	105
Déchets végétaux			
VD	91	102	nc
Bassins	163	188	80
Métaux			
VD	11	12	nc
Bassins	15	6	5

Nous rappelons que la taxe personnelle couvre théoriquement les points « administration et déchets de voirie ».

Le reste doit être financé par les taxes causales en fonction des prix d'évacuation du jour et les taxes ordures à 0.85 CHF pour couvrir le 80% des frais.



Le texte de 2014 peut être repris intégralement pour tenter de résoudre ce problème du financement des déchets. Vous pouvez aussi prendre référence sur le préavis 03/15 et les solutions préconisées par la Municipalité avant de modifier le règlement des déchets.

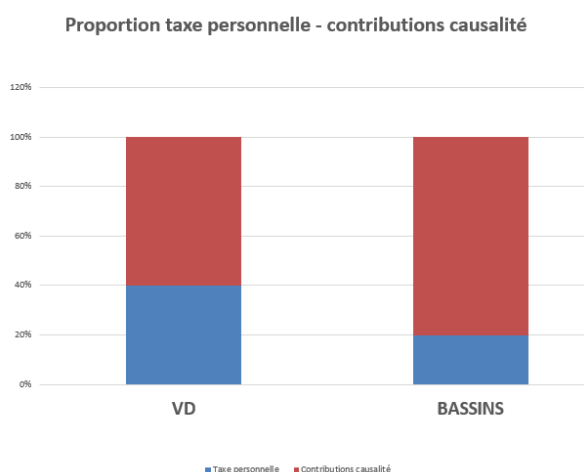


BASSINS

Le principe voté par le Conseil Communal et présenté par la Municipalité est basé sur le principe de la taxe de causalité. La personne, n'utilisant pas régulièrement le compacteur à pesage, ne participe pas au financement des déchets. La Municipalité a utilisé la directive 14 du règlement pour tenter de rétablir l'égalité de traitement entre les citoyens (partie rouge).

Nous avons pu limiter l'impact financier de l'augmentation du tonnage du compost grâce à notre filière d'évacuation de proximité. Ce n'est plus le cas au moment de rédiger ce préavis car cette dernière ne prend plus nos déchets.

La disposition légale, restrictive à Bassins, nous oblige à prévoir une méthode de financement par ce manque de rentrée financière spécifique aux déchets dans leur globalité.



L'augmentation de la taxe personnelle ne résout pas le problème de proportionnalité entre les taxes. Il faut chercher à diminuer les charges (partie bleue).

Nous constatons que les dispositions prises pour les entreprises ont engendré une diminution des volumes et des charges financières. Nous avons encore un sérieux problème au niveau des encombrants et du compost.

46 Egouts

Peu de commentaires sont à apporter par rapport à notre budget. Nous avons effectué de l'entretien courant. Les taxes de raccordement sont inférieures à notre budget.

5 Instruction publique

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de 33 271.37 CHF. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 5 a été utilisée.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	1 263 791.62	307 171.25	1 240 589.00	317 240.00	1.87%	-3.17%
51	Enseignement primaire	885 460.27	306 951.15	883 407.00	316 740.00	0.23%	-3.09%
52	Enseignement secondaire	362 724.95	0.00	349 582.00	0.00	3.76%	
53	Enseignement spécialisé			0.00	0.00		
54	Enseignement ménager	1 806.00	0.00	0.00	0.00		
56	Service médical et dentaire	5 749.35	220.10	500.00	500.00	1049.87%	-55.98%
58	Temples et cultes	8 051.05	0.00	7 100.00	0.00	13.40%	



BASSINS

L'annexe indique la nature des dépassements. Il y a eu des dépassements de charges et des diminutions de rentrées financières. Une des diminutions des rentrées est due par le fait que nous n'avons pas 10 classes financées par les frais de conciergerie mais 9.5 par le fait d'une diminution de l'utilisation des classes dites spéciales.

Avec la nouvelle loi scolaire, nous devons rembourser les frais de transports d'élèves (52.366) suivant les classes de 10^{ème} année. Pour votre information, ces élèves peuvent aller à Morges ou sur Lausanne et non plus obligatoirement sur Nyon.

Tableau de comparaison des coûts scolaires

Année	Nombre élèves	Coût par élève
1989	70.5	6229.29
1990	79	7149.67
1991	83	8068.24
1992	87	8980.33
1993	84.5	8681.27
1996	112	7800.00
1998	115	7955.00
2001	132.5	3'502.06
2002	132.5	3'703.58
2003	135	4'220.89
2004	139	4'028.52
2005	146	4'280.82
2006	165	4'146.04
2007	204	3'800.35
2008	202	3'818.56
2009	200	4'675.87
2010	203	4'663.31
2011	207	4'846.32
2012	209.5	3'448.71
2013	222	3'714.04
2014	217.5	4'336.82

Le coût des élèves primaires est d'environ 4'300 CHF avec la part communale 50%.

Le coût d'un élève au secondaire est d'environ 4'557 CHF.

6 Police

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **15 006.15 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 5 a été utilisée.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

L'explication de la participation à la réforme policière a été donnée. Nous ne commenterons pas plus cette disposition cantonale imposée.



BASSINS

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
6	POLICE	239 940.15	1 800.00	225 134.00	2 000.00	6.58%	-10.00%
60	Administration	174 061.85	1 800.00	166 919.00	2 000.00	4.28%	-10.00%
63	Police sanitaire	0.00	0.00	0.00	0.00		
65	Défenses contre l'incendie	37 002.80	0.00	29 215.00	0.00	26.66%	
66	Protection civile	28 875.50	0.00	29 000.00	0.00	-0.43%	

Le dépassement SDIS est lié aux résultats des interventions et d'une surtaxe de 20% facturée sur le matériel mis à disposition par l'ECA. C'est l'objet des tractations du groupe des communes sous contrat de prestations.

Il est à noter que ce contrat n'est pas signé par le SDIS Gland – Serine mais uniquement par la commune de Bassins.

Nous pouvons garantir que la population est protégée dans tous les cas par le SDIS et l'ECA même sans ce contrat.

7 Sécurité sociale

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **248 962.55 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 5 a été utilisée.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
7	SECURITE SOCIALE	2 609 258.55	1 028 261.00	2 152 035.00	820 000.00	21.25%	25.40%
71	Service social	1 147 141.15	0.00	1 078 535.00	0.00	6.36%	
72	Prévoyance sociale cantonale	1 458 349.25	1 028 261.00	1 068 000.00	820 000.00	36.55%	25.40%
73	Santé publique	3 768.15	0.00	5 500.00	0.00	-31.49%	

Les dépassements sont de 2 natures distinctes.

Un surplus vient de la contribution au système péréquatif indiqué par le canton et expliqué précédemment (68 606.15 CHF).

71.351 Contribution aide sociale Sans informations au Conseil

La seconde nature est due à l'augmentation du nombre d'enfants à garder depuis la rentrée scolaire par le système Harnos et le respect stricte des normes d'encadrements. Cela se traduit par une augmentation de 181 814.85 CHF sur toute l'opération garde et cuisine.

72. UAPE

Nous avons explosé le besoin de personnes qualifiées à la vue du nombre d'enfants à garder. Il y a des seuils à partir de 12 ou 15 enfants en fonction de l'âge. Chaque tranche a besoin d'une éducatrice qualifiée ou non. Notre direction est attentive à ce problème d'encadrement. Par rapport au budget nous avons volontairement détaillé les rubriques pour comprendre ce que nous devons corriger rapidement.

72.301.2 Salaires cuisine Sans informations au Conseil
72.301.3 Charges salariales cuisine Sans informations au Conseil
72.318.1 Charges cuisine Sans informations au Conseil

Nous sommes en mesure de fournir un détail de notre réseau.



BASSINS

Il y a une autorisation d'exploiter les structures de la manière suivante :

Place OAJE 1P-2P	Place OAJE 3P-8P	Place OAJE	Place AMF
UAPE facture	UAPE facture	P'titspas	
24	64	24	2
	Enfants inscrits	Enfants inscrits	Enfants inscrits
	104	27	3

Un aperçu de l'exploitation est présenté ci-dessous :

Uape Salaire + charges	696 030.90	233 072.50
Charges UAPE	117 493.50	394 387.50
Total	813 524.40	627 460.00
Recettes	401 239.40	627 021.60
Résultats	412 285.00	438.40
Taux de couverture	50.7%	0.1%

La lecture du tableau démontre que la commune finance plus que la loi le demande.

Les causes peuvent être les suivantes :

Le prix de la place d'accueil est trop bas par rapport aux nouvelles dispositions. Nous ne pouvons pas prévoir avant la répartition définitive des classes pour connaître le nombre d'éducateurs obligatoires. Nous avons pris les valeurs de 2012 adaptées à une augmentation de 10% pour 2014.

Les variations de salaire et de structure familiale modifient complètement les participations parentales. Il est impossible de planifier précisément les aléas de la vie entre un couple.

			2014	2013
Charges	1 458 075.85	Nombre enfants bénéficiant du	Coût en CHF par enfant	Coût en CHF par enfant
Produits	1 028 261.00	réseau RAB		
Part communale	429 814.85	134	3 207.57	2 342.01
	41.80%	réseau RAT et autres		
RAT et autres	5 767.70	1	5767.70	12 818.08
Loi LAJE				

Les salaires ont été tous reportés dans la rubrique UAPE ainsi que les charges sociales. La loi impose aux communes une participation minimale de 40% aux frais de garde des enfants.

La forte fréquentation du service UAPE implique un taux d'encadrement de personnel reconnu supplémentaire pour respecter les normes en matière d'accueil des enfants. L'augmentation des salaires est compensée en partie par l'augmentation des recettes.

Les autres rubriques n'appellent pas de commentaires particuliers sauf que le RAB prend en charge des tâches scolaires lorsque les élèves n'ont pas de cours. C'est le cas des après-midi de congé supplémentaires accordés par la Direction de l'AISE. Cela a comme conséquence que le réseau doit augmenter sa prestation.



BASSINS

Nous sommes aussi dans la possibilité de vous présenter une situation concrète des participations en fonction des événements non maîtrisables par la commune :

ABRICROQUE - Récapitulation paiement parents / participation communale

ABRICROQUE

Facture	mois	paiements parents	participation commune de Bassins
No 4	Janvier 2014	30'481.84	7'256.78
No 5	Février 2014	30'422.44	7'256.78
No 6	Mars 2014	30'622.49	7'128.15
No 7	Avril 2014	30'742.55	7'342.72
No 8	Mai 2014	30'382.03	7'546.58
No 9	Juin 2014	22'491.47	5'622.75 env.
No 1	Septembre 2014	35'571.95	12'659.39
No 2	Octobre 2014	35'786.83	12'659.39
No 3	Novembre 2014	35'451.05	13'067.19
	total 2014	281'952.65	80'539.73

P'TITS PAS

Facture	mois	paiements parents	participation commune de Bassins
No 4	Janvier 2014	4'639.87	1'557.77
No 5	Février 2014	4'525.52	1'501.11
No 6	Mars 2014	4'640.42	1'586.30
No 7	Avril 2014	4'766.52	1'586.30
No 8	Mai 2014	5'062.37	1'740.65
No 9	Juin 2014	5'295.75	1'726.29
No 1	Septembre 2014	5'242.71	2'771.69
No 2	Octobre 2014	5'784.07	3'248.40
No 3	Novembre 2014	5'476.16	3'015.54
	total 2014	45'433.39	18'734.05

La question fondamentale consiste à dire ;

Doit-on corriger les prix en cours d'année scolaire en tenant compte du contrat signé par les parents ?

La réponse sera débattue dans le cadre du RAB.



BASSINS

8 Services industriels

Les comptes présentent une différence entre le budget et les comptes de **18 091.10 CHF**. Cela signifie que la limite budgétaire dans le chapitre 5 a été utilisée.

Nous vous présentons un tableau qui exprime les écarts entre le budget et les comptes.

Rubrique	Titre	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart charges	Ecart revenus
		charges	revenus	charges	revenus		
8	SERVICES INDUSTRIELS	297 462.25	250 896.15	269 475.00	241 000.00	10.39%	4.11%
81	Service des eaux	256 704.35	217 296.15	239 475.00	211 000.00	7.19%	2.98%
82	Service électrique	40 757.90	33 600.00	30 000.00	30 000.00	35.86%	12.00%

L'entretien courant a été effectué avec un léger dépassement lié aux circonstances découvertes sur notre réseau de distribution dans le but de garantir la qualité de notre eau de boisson. Nous avons effectué une participation à la protection des eaux. Il faut savoir que la forêt est dans une situation difficile. Les bûcherons utilisent de l'huile écologique pour exécuter leurs abattages dans les zones de protection de sources. C'est une participation du service des eaux au service forestier. Les autres rubriques n'appellent pas de commentaires particuliers. Dans l'ensemble, ce dicastère présente donc un déficit plus grand que prévu.

Crédits extrabudgétaires 2014

Les crédits extrabudgétaires suivants ont été accordés par le Conseil Communal.

Objet	Montant accordé en CHF
Revitalisation du ruisseau des Plattets, préavis 01/14	370'000.00
Modification de la limite du compte – courant en un emprunt, préavis 07/14	1'000'000.00

Conclusion

Les comptes 2014 de la commune de Bassins font apparaître un excédent de charges de **595'492.95.97 CHF**.

Décision

La Municipalité prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 02/15 du 8 mai 2015,

entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'adopter les comptes communaux pour l'année 2014 tels que présentés,
d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

la Secrétaire :

D. Lohri

M. Noirot